

## PROMULGATION

### PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 février 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier visant la démolition d'un bâtiment mixte de 2 étages et la construction de 4 bâtiments de 8 logements, pour un total de 32 logements, situé au 5551, rue Wellington – lots 1 938 618 et 1 938 869.

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA18 210024 en date du 11 avril 2018 par la décision DA186938003.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

**En vertu de l'article 264.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution CA18 210024 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 12 avril 2018.**

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 19 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
Diane Garand

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***